

## Tarifs, application du quotient familial et du taux de participation (DCM du 30/05/2016)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles (taux de participation) est mise en place.

NB. Le tarif maximal sera appliqué automatiquement si les données pour le calcul du quotient familial ne sont pas fournies

Les prestations peuvent être réglées :

- en espèces, par chèque ou par carte bancaire avec un montant minimum de 15 euros.
- par chèque ANCV à montant prédéfini.

Les déductions suivantes sont prises en compte :

- ⇒ Bons de vacances C.A.F., aides des comités d'entreprises ...
- ⇒ Documents nécessaires à l'inscription : dossier d'inscription, dossier des comités d'entreprises.

ATTENTION : pour bénéficier de ces aides ou déductions, inscription impérative au secrétariat du S.P.E (inscription en ligne impossible).

Tout règlement doit être soldé dès l'inscription.

Aucun changement dans les dates d'inscription ne pourra être accepté après le règlement.

Afin de répondre aux obligations réglementaires concernant les qualifications du personnel encadrant les enfants et pour assurer de bonnes conditions d'accueil, les modalités d'inscription sont à respecter strictement. Les modalités pratiques et d'inscriptions pourront être modifiées selon l'évolution de la situation et des protocoles sanitaires.



IPNS — Ne pas jeter sur la voie publique.

## S.P.E.

### Service Périscolaire & Extrascolaire

Maison des Sœurs  
7 rue Henri de Bonnegarde  
B.P 30240  
57280 MAIZIERES-LES-METZ

Tél : 03 87 80 11 76

Courriel : [periscolaire@maizieres-les-metz.fr](mailto:periscolaire@maizieres-les-metz.fr)  
[www.ville-maizieres-les-metz.fr](http://www.ville-maizieres-les-metz.fr)

Horaires d'accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

La caisse d'allocations familiales soutient la ville de Maizières-lès-Metz par le biais du contrat "enfance et jeunesse".



Maizières  
lès-Metz

## Accueil de loisirs été 2022

L'accueil de loisirs propose aux enfants de multiples activités, déclinées en fonction du thème de la semaine. Elles peuvent être d'expression corporelle (mime, théâtre, danse, chant), manuelles, artistiques, sportives, de la cuisine, des jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur.

Toutes ces activités respectent le rythme des enfants et favorisent leur choix.

Elles seront mises en place en fonction des consignes et impératifs sanitaires. Le programme pourra être modifié, adapté ou annulé selon l'évolution de la situation.

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 4 à 12 ans  
(dès 3 ans pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire)



Inscriptions dans la limite des places disponibles  
du 30 mai au 17 juin 2022

1<sup>ère</sup> période d'inscriptions (du 30/05 au 10/06) dans la limite des places disponibles, réservée aux Maiziérois, aux enfants fréquentant les activités périscolaires et aux personnes travaillant sur la ville de Maizières-lès-Metz

2<sup>ème</sup> période d'inscriptions (du 13/06 au 17/06) ouverte à tous dans la limite des places disponibles.

# Programme

Inscriptions à la semaine  
de 80€ à 90€

Le 08 juillet

**"Graine de pirates"**  
à l'abordage !

Inscriptions 1 jour  
de 16 à 18€

90 places



Du 11 au 13 juillet

**"Roulez jeunesse"**  
Se déplacer en  
toute sécurité ...

Inscriptions 3 jours  
de 48€ à 54€

90 places



Du 18 au 22 juillet



90 places

Du 25 au 29 juillet

**"Zen'animal"**

Enfants et animaux :  
une belle rencontre !

90 places



Du 01 au 05 août

**"Prenons soin de notre planète"**

*On l'aime, on la respecte ...*



90

Du 08 au 12 août

**"Destination Afrique"**

*Un voyage au  
rythme des percussions !*



90 places

Du 16 au 19 août

**"Autour de l'eau"**

*Nager et naviguer,  
ou le plaisir de l'eau !*

Inscriptions 4 jours  
de 64€ à 72€

90 places

Du 22 au 26 août

**"Tous en musique"**

*En scène pour un  
concert de folie !*



90 places

Du 29 août au 31 août

**Avant la rentrée, fais ce qu'il  
te plaît !"**

*Le 29 août: a J-3: Jeux de société à gogo*

*Le 30 août: J-2: Master cuisinier*

*Le 31 août: J-1: Jeux collectifs à gogo*

Inscriptions à la journée  
de 16€ à 18€

90 places

# Modalités pratiques

Les activités se dérouleront :

- à l'espace périscolaire de LATTRE – rue de LATTRE – pour les enfants scolarisés en maternelle,
- à la maison du parc DANY-MATHIEU – 16, rue du 4 septembre – pour les enfants scolarisés en primaire ou au collège.

Ils seront peut-être amenés à être renforcés avec d'autres bâtiments afin de respecter les consignes sanitaires et permettre un plus grand nombre de places disponibles.

Les activités sont mises en place de 9h00 à 17h00. Le repas de midi est pris sur place.

Un goûter est proposé à 10h00 et à 16h00.

Accueil des enfants de 7h45 à 9h00 (au plus tard). Départ des enfants de 17h00 à 18h00.

Les accueils de loisirs permettent les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

Ce sont aussi des lieux qui définissent des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en s'enrichissant des différences.

Ils sont des lieux de convivialité et de socialisation.



Le pluralisme des opinions et les principes de neutralité sont respectés et la laïcité est une valeur fondamentale.

L'enfant est placé au centre du dispositif que sont les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.

